

LEGISLATURE 2006 – 2011

PROCES-VERBAL no 25

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 17 février 2010 à 20 h 15
à la Maison Hugonin

Présidence : M. Alois Raemy

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2009
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 3.1. Motion de M. Gilbert Vernez (SOC) – Une parcelle communale à mettre en valeur
4. Réponses de la Municipalité aux interpellations
 - 4.1. Réponse N° 1/2010 à l'interpellation de M. José Espinosa (LIB) « Zone 30... Plutôt deux fois qu'une »
 - 4.2. Réponse N° 2/2010 à l'interpellation de Mme Antoinette de Gautard-Rayroud (LIB) « L'accueil scolaire des enfants, comment la commune compte-t-elle être proactive ? »
5. Rapports
 - 5.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2009 – Demande de crédit de Fr. 140'000.– pour la nouvelle mise en passe du Collège des Mousquetaires
 - 5.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2009 – Demande d'un crédit de Fr. 330'000.– pour la réfection des façades de l'immeuble ch. de Béranges 74
 - 5.3. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Jacques Devenoge (RAD) « Sécurisation de la partie Ouest de l'avenue du Clos-d'Aubonne »
6. Communications municipales
 - 6.1. Communication municipale N° 1/2010 – Nouveaux bourgeois de La Tour-de-Peilz en 2009
 - 6.2. Communication municipale N° 2/2010 – Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2009
 - 6.3. Communication municipale N° 3/2010 – Deuxième édition du Mérite de La Tour-de-Peilz en 2010
 - 6.4. Communication municipale N° 4/2010 – Taxe communale spécifique pour l'encouragement aux énergies renouvelables
 - 6.5. Communication municipale N° 5/2010 – Suppression de la commission de recours en matière de protection des données personnelles
 - 6.6. Communication municipale N° 6/2010 – Nomination des membres du comité de jumelage et règlement du fonds Ornans
 - 6.7. Communication municipale N° 7/2010 – Décompte final concernant la réfection des halls d'étages de l'étape 1 du Collège des Mousquetaires
 - 6.8. Communication municipale N° 8/2010 – Communauté tarifaire Mobilis
 - 6.9. Communication municipale N° 9/2010 – Etat des lieux concernant la réponse au postulat de M. Frédéric Glauser (PDC+I) « Aide au logement un coup de pouce pour les familles »
7. Propositions individuelles et divers

Appel

65 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Taraneh Aminian – François Bercher – Michel Bonvoisin – Nomah Bredou – Amilcar Cunha – Daniel Dufaux – Luigi Gambardella – Frédéric Glauser – Alain Grangier – Christian Grobéty – Emmanuel Mukadi Kabamba – Karin Lambert – Claude-Alain Luy – Pierre-André Oberson – Monique Petitpierre – Didier Stauber – Yannick Thépot – Patrice Wenger

Absent : Yves Belet

M. le Président ouvre cette 25^{ème} séance de la législature 2006–2011 en saluant les personnes présentes. Il demande aux conseillers de la tolérance vis-à-vis du président et de chacun. Il souhaite la bienvenue à la presse, qu'il remercie de rapporter nos débats, au public, peu nombreux ce soir, ainsi qu'à notre répondant de proximité.

Ordre du jour

Au point 4.2., il y a lieu de remplacer le mot « scolaire » par « *parascolaire* ». De plus, chaque conseiller a reçu un rapport complémentaire de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2009 – Demande de crédit pour la nouvelle mise en passe du Collège des Mousquetaires.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que modifié.

1. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2009

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2009 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

- M. D. Cornut, ancien conseiller communal et ancien directeur des écoles primaires a été choisi pour remplacer M. D. Perrette au poste de secrétaire du Bureau de vote. M. D. Perrette reste huissier et secrétaire suppléant.
- En date du 13 janvier 2010, le Conseil d'Etat a autorisé la Municipalité à recourir à la lecture optique pour le dépouillement des votations, dès et y compris l'échéance du 13 juin 2010. Une liste de conditions, qui devront être remplies en tout temps, a été émise. Une démonstration de la machine, à laquelle ont assisté des représentants de la Municipalité, de l'administration communale et du Conseil communal, a eu lieu le 8 février. Ces essais ont été convaincants.
- Le dépouillement des votations du 7 mars 2010 se déroulera encore de manière traditionnelle. Trois objets fédéraux sont soumis au vote.
- La sortie du Conseil est agendée au samedi 8 mai 2010. Le programme et l'invitation seront joints aux documents concernant la séance de mars.
- Lettre de remerciements de la Fondation Les Airelles au sujet de l'attribution du jeton de présence de la séance du mois de décembre 2009.
- M. le Préfet accorde à l'UDC un ultime délai au 28 février prochain pour présenter un candidat à la succession du conseiller communal K. Grangier. Passé ce délai, la Commune devra procéder à une élection complémentaire.
- Lettre de M. E. M. Kabamba annonçant sa démission de la Commission des finances. Son remplacement interviendra lors de la prochaine séance.

3. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

3.1. Motion de M. Gilbert Vernez (SOC) – Une parcelle communale à mettre en valeur

M. G. Vernez relève que sa motion demande la démolition de bâtiments inoccupés qui tombent en ruine. Sur l'emplacement ainsi dégagé, il serait possible de créer un parc de détente pour les habitants. Il paraît donc bon que le Conseil s'intéresse à cet espace situé dans les hauts de la commune. Cette idée s'appuie sur le programme de législature 2006–2011 de la Municipalité. Dans ses objectifs, au point 7, celle-ci indique qu'elle souhaite « étendre les espaces de détente mis à disposition des habitants, aménagement d'une zone de détente sur les hauts de la commune ». A sa connaissance, rien n'a été entrepris pour l'instant. Il y a également une maison de maître qui est tout aussi délabrée. Que faire de cette bâtisse ? Il espère que des propositions seront faites au sein de la commission afin que la Municipalité puisse choisir

la solution la plus réaliste pour cette maison. Il demande donc à la Municipalité

- 1) de supprimer les dépendances et d'assainir rapidement la surface située derrière la maison de maître du Domaine de Villard
- 2) de modifier le PPA accepté en 1996 et de démolir la grange dans les meilleurs délais légaux
- 3) de créer un lieu public de détente sur la parcelle communale 1377
- 4) d'étudier l'affectation et la rénovation de la maison de maître de Villard

Les buts de cette motion seront certainement plus facilement à atteindre par le biais d'une motion que d'un postulat. Mais si, en commission, la majorité des commissaires préfèrent le postulat, il s'y ralliera volontiers.

La parole n'est plus demandée. Etant donné qu'un cinquième au moins des membres présents soutient la demande de renvoi à une commission de prise en considération, cette motion est transmise à une commission composée de :

<u>Présidence</u> :	SOCIALISTE	Etienne Balestra
<u>Membres</u>	SOCIALISTE	Gilbert Vernez – Nicole Rivet
	LIBERAL	Antoinette de Gautard-Rayroud – Alain Grangier
	RADICAL	Jörg Brunnschweiler – Kurt Egli
	PDC/Ind.	Willy Bühlmann
	R C A L	Pierre Huber

4. Réponses de la Municipalité aux interpellations

4.1. Réponse N° 1/2010 à l'interpellation de M. José Espinosa (LIB) « Zone 30... Plutôt deux fois qu'une »

M. J. Espinosa n'accepte pas la réponse de la Municipalité. Celle-ci n'est, selon lui, pas à l'écoute des usagers, pétitionnaires et commerçants des Anciens-Fossés. Comme disait Pythagore : « Qui parle sème ; qui écoute récolte ». Les travaux de la nouvelle Migros devraient durer environ 18 mois. Il ne souhaite pas compliquer les choses pour l'instant, mais déposera une nouvelle motion ultérieurement, sans doute après les élections communales, car les élections n'effacent pas les problèmes. Il termine par une citation de Pierre Dac : « Il vaut mieux ne rien avoir, que d'avoir des choses qui ne servent à rien. »

La parole n'est plus demandée.

4.2. Réponse N° 2/2010 à l'interpellation de Mme Antoinette de Gautard-Rayroud (LIB) « L'accueil parascolaire des enfants, comment la commune compte-t-elle être proactive ? »

Mme A. de Gautard-Rayroud remercie la Municipalité de sa prompte réponse, dont elle se dit globalement satisfaite. Celle-ci donne un état clair et complet de la situation actuelle, tant sur le plan cantonal que communal, et de ce qui a été pensé ou entrepris à La Tour-de-Peilz. Elle regrette toutefois l'absence d'entrée en matière sur le point 2 de son interpellation, alors que des pistes et des questions sont déjà posées et entreprises. Visiblement, elle semble donner une autre signification que la Municipalité à la notion d'être « proactif ».

Mme le Syndic remarque que la loi n'a pas encore été débattue au Grand Conseil. Elle n'est semble-t-il même pas au programme de cette année. Il faut donc attendre ces délibérations avant de mettre en place des choses qui ne correspondront peut-être pas au résultat de ces discussions. Le nombre de places d'accueil augmente à chaque fois que cela est possible et les structures actuelles semblent pour l'instant répondre à la demande. Il n'y a en effet pas une trop longue liste d'attente. Des décisions seront prises, en accord avec le Conseil communal, une fois que les résultats des débats du Grand Conseil seront connus.

La parole n'est plus demandée.

5. Rapports

5.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2009 – Demande de crédit de Fr. 140'000.— pour la nouvelle mise en passe du Collège des Mousquetaires

Rapporteur : M. Jean-Yves Schmidhauser

M. le Président remarque que la commission maintient, dans son rapport complémentaire, son

amendement visant à ramener le montant du crédit de fr. 140'000.— à fr. 120'000.—.

M. R. Piguet, municipal, avoue qu'il avait pensé bien faire en ne présentant qu'une seule offre, l'imposant travail effectué par une entreprise locale spécialisée, en compagnie du chef concierge et du doyen des écoles, pour la répartition des clés nécessaires, ayant servi de fil conducteur pour la rédaction du préavis. Après le report de la discussion, la Municipalité a demandé trois offres complémentaires. En comparaison, l'offre locale reste toutefois la meilleure et le montant du crédit demandé n'est donc pas modifié. En ce qui concerne l'amendement, la Municipalité se rallie à cette proposition. Elle prend également note du vœu et fera le nécessaire. Elle demande donc au Conseil d'octroyer les fr. 120'000.— nécessaires à la nouvelle mise en passe du collège des Mousquetaires.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de la commission est accepté à une très large majorité (deux abstentions). Les conclusions du préavis municipal, telles qu'amendées, sont ensuite adoptées, elles aussi à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal no 19/2009, amendé par la Commission
- oui les rapports de la Commission chargée d'étudier ce dossier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux relatifs au remplacement de la mise en passe complète (cylindres et clés) du collège des Mousquetaires
 2. d'accorder à cet effet un crédit de fr. 120'000.— (hausses légales réservées) à passer par le débit du compte no 9143.053.00 « Collège Mousquetaires – mise en passe »
 3. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte no 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de fr. 12'793'000.—
- 5.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2009 – Demande d'un crédit de Fr. 330'000.— pour la réfection des façades de l'immeuble ch. de Béranges 74

Compte tenu des délibérations de la commission, la Municipalité, conformément à l'art. 121 du règlement du Conseil, demande que la discussion et la décision sur ce préavis soient renvoyées à la séance du 24 mars 2010. Ce report lui permettra de donner au Conseil plus de renseignements concernant le rendement de l'immeuble, l'incidence sur les loyers, les subventions possibles.

Cet objet est donc reporté à la séance du 24 mars 2010.

- 5.3. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Jacques Devenoge (RAD) « Sécurisation de la partie Ouest de l'avenue du Clos-d'Aubonne »

Rapporteur : Mme Anne Lachat Baechler

M. J. Devenoge remarque que beaucoup d'éléments ont été discutés au sein de la commission. Il semble que certains problèmes ne soient pas tout à fait réglés aujourd'hui et que cette motion ne soit dans l'immédiat pas réalisable en l'état. Seuls des éléments d'amélioration, mentionnés dans le rapport, sont envisageables. C'est pourquoi il a accepté, avec l'appui de la commission, la demande du délégué municipal de transformer sa motion en postulat.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à la majorité (une dizaine d'avis contraires et six abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu la motion de M. Jacques Devenoge intitulée « Sécurisation de la partie Ouest de l'avenue du Clos d'Aubonne », transformée en postulat

- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de prendre en considération le postulat de M. Jacques Devenoge et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

6. Communications municipales

- 6.1. Communication municipale N° 1/2010 – Nouveaux bourgeois de La Tour-de-Peilz en 2009
- 6.2. Communication municipale N° 2/2010 – Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2009
- 6.3. Communication municipale N° 3/2010 – Deuxième édition du Mérite de La Tour-de-Peilz en 2010
- 6.4. Communication municipale N° 4/2010 – Taxe communale spécifique pour l'encouragement aux énergies renouvelables
- 6.5. Communication municipale N° 5/2010 – Suppression de la commission de recours en matière de protection des données personnelles
- 6.6. Communication municipale N° 6/2010 – Nomination des membres du comité de jumelage et règlement du fonds Ornans
- 6.7. Communication municipale N° 7/2010 – Décompte final concernant la réfection des halls d'étages de l'étape 1 du Collège des Mousquetaires
- 6.8. Communication municipale N° 8/2010 – Communauté tarifaire Mobilis
- 6.9. Communication municipale N° 9/2010 – Etat des lieux concernant la réponse au postulat de M. Frédéric Glauser (PDC+I) « Aide au logement un coup de pouce pour les familles »

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme le Syndic annonce que la Municipalité, très touchée par la catastrophe qui a récemment frappé Haïti, a décidé de marquer son soutien et sa solidarité avec les personnes affectées par le séisme en versant un montant de fr. 5'000.— à la Chaîne du Bonheur. La Municipalité saisit cette occasion pour exprimer à notre collègue J.-W. Fils-Aimé et à toute la communauté haïtienne sa profonde sympathie.

L'offre en place d'accueil de jour pour les enfants de la région, et de notre commune en particulier, s'est étoffée par l'ouverture de la garderie Vilarose le 4 janvier 2010. Gérée par la Fondation des structures d'accueil de l'enfance de La Tour-de-Peilz, cette nouvelle garderie offre 49 places (15 bébés, 14 trotteurs et 20 moyens). Elle est située à la rue de l'Oyonne 1 à Vevey, dans un bâtiment loué à l'entreprise Nestlé Suisse SA, qui a pris en charge les travaux d'aménagement des locaux, en pleine et entière concertation avec la fondation. Cette nouvelle réalisation s'inscrit dans le cadre du plan de développement des structures d'accueil du réseau REVE (Réseau Enfance Vevey et Environs).

7. Propositions individuelles et divers

M. R. Rod a déposé en début de séance une interpellation intitulée « 21 décembre, 9 h 30 – Trottoirs non dégagés ! ». Etant donné qu'il s'agit d'un sujet d'actualité, M. le Président demande si cinq conseillers soutiennent cette interpellation. C'est le cas. M. R. Rod développe donc son interpellation, dont le texte est le suivant :

« Ce matin-là, les tronçons Traménaz – Clos d'Aubonne et la route étaient bien nettoyés. Par contre, à l'avenue de la Gare, un des trottoirs et la route étaient verglacés ! C'est moi qui m'y suis attelé pour passer du sel sur un bout du trottoir qui était verglacé. A mon retour, à 13 h 15, sur la même avenue, c'était une patinoire. J'ai donc appelé le chef du service de l'Urbanisme pour le lui signaler, et j'ai demandé que le chasse-neige vienne dégager ladite rue et saler. A 14 h 10, ayant constaté qu'aucun véhicule de la voirie n'était venu, je suis allé à la commune, pour ce laisser-aller. Je vous signale, en passant, que moi-même ai chu sur cette route en sortant de mon véhicule et que je suis en traitement, pour mon épaule, dû à cette chute. Qui va payer ? La commune ? D'autres piétons se sont aussi retrouvés à terre.

Les réponses reçues ont été :

Primo : Nous avons transmis à la voirie

Deuxio : Avec le redoux, cela va fondre (ça a tenu en l'état plus de 2 jours)

J'ai alors transmis par sms à M. Baud, municipal, une photo du lieu-dit, pour qu'il voie le danger de ce lieu très fréquenté. Je l'ai contacté par téléphone, peu après, sa réponse : je vais voir !

Là, je me suis fâché, de voir que tout ce monde s'en fiche et travaille comme des « topiots » ! Enfin, à 15 h 00, le petit tracasset de la voirie est venu, mais il n'a pas mis sa lame sur le sol, il a juste débarrassé la neige sur les bouts des quais de la Gare. Je me suis approché du chauffeur, lui ai demandé de baisser sa lame pour nettoyer la route en redescendant ; la réponse : ce véhicule n'est fait que pour les trottoirs !!!

Heureusement, une fourgonnette des CFF est arrivée et ils ont été étonnés de voir la voirie qui faisait leur travail ! Leur véhicule patinait quand ils se sont parqués ! Car tout le haut de la rue, y compris le début du passage sous voies, était gelé (voir illustration sur l'affiche).

Dès lors, je sollicite que la commune et les services concernés soient plus attentifs à ce problème en période hivernale. Je rappelle aussi que l'on prône, auprès de la population, d'utiliser les transports publics. Alors faites l'effort que, pour tous ceux qui travaillent à l'extérieur et qui paient leurs impôts ici, ce ne soit pas une galère, pour eux, de se rendre à la gare. »

Mme le Syndic estime que les propos tenus à l'égard des collaborateurs de la commune sont totalement inadmissibles. La Municipalité se réserve le droit de déposer plainte pour diffamation.

M. R. Baud, municipal, tient pour sa part à remercier la voirie pour tous les efforts qu'elle a fournis. Juste après le sms de M. R. Rod, il s'est personnellement rendu sur place et a trouvé deux trottoirs bien dégagés, depuis la gare jusque vers la poste. Il est normal que, vis-à-vis des piétons, on mette d'abord la priorité sur les trottoirs. Un gros travail a été effectué, tôt le matin et durant toute la journée, pour dégager non seulement l'avenue de la Gare, mais aussi d'autres avenues importantes. Cet effort est louable. Quand il y a de la neige, du verglas, les chaussées sont glissantes et chacun se doit d'être prudent.

M. G. Vernez revient sur la demande de crédit pour la réfection des façades de l'immeuble Béranges 74, qui vient d'être reporté. Il lui paraît opportun de rappeler plusieurs engagements pris par la Municipalité en faveur de mesures d'économies d'énergie. Il cite notamment un extrait du préavis municipal 19/2004 : « La Municipalité entend cependant intégrer la problématique du développement durable lors de l'élaboration de chaque préavis à destination du Conseil communal ». En 2007, lors d'un préavis concernant le remplacement d'une chaudière au bâtiment d'utilité publique à La Faraz, la commission ad hoc avait refusé ce remplacement pour des enjeux techniques, économiques et de développement durable. En mai 2009, le Conseil communal a adopté un projet de règlement dans le cadre de la motion « Pour une politique énergétique équilibrée » ; ce règlement est maintenant en application. Et l'un des objectifs du programme municipal de législature concernant Domaines et bâtiments vise à « introduire une grille d'analyse « développement durable » dans les décisions et préavis municipaux ». Il ne doute pas que tous ces engagements seront de plus en plus mis en application...

M. J.-W. Fils-Aimé tient à remercier la Municipalité pour son beau geste de solidarité, qui montre l'attachement de tous les Boélands envers Haïti et les personnes qui ont subi cette catastrophe. C'est un moment vraiment très dur pour tous les Haïtiens. Les travaux de déblaiement ont commencé, toute la communauté est mobilisée à cela. L'argent que la Commune a donné ira vraiment à la Chaîne du Bonheur. Une séance est prévue ce vendredi matin avec la Chaîne du Bonheur pour tenter de distribuer les fonds récoltés auprès des seize organisations partenaires qui travaillent depuis quarante ans en Haïti. Il se dit certain que l'argent récolté sera utilisé à bon escient et permettra ainsi à Haïti de se relever. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 05.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

A. Raemy

C. Dind